

Résolution sur la relance culturelle de l'Europe

2020/2708(RSP) - 17/09/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 598 voix pour, 42 contre et 46 abstentions, une résolution sur la relance culturelle de l'Europe.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Soutenir le secteur culturel dans le cadre du plan de relance

Le Parlement a exprimé sa solidarité avec les artistes-interprètes, artistes, créateurs, auteurs, éditeurs, les compagnies et tous les autres créateurs et professionnels du secteur de la culture, y compris les créateurs amateurs, qui sont tous gravement touchés par la pandémie de COVID-19. Il a préconisé de réserver aux secteurs de la culture et de la création une part significative des mesures de relance économique afin de permettre aux forces créatives de continuer à travailler dans les mois qui viennent et de survivre à la crise.

Les députés sont préoccupés par le fait qu'aucun montant spécifique ne soit explicitement réservé au soutien direct aux secteurs de la culture et de la création dans le plan de relance Next Generation EU.

Compte tenu de l'importance des secteurs de la culture et de la création, qui représentent 7,8 millions d'emplois et 4 % du PIB, les députés ont appelé la Commission et les États membres à réserver à ces secteurs, en fonction de leurs besoins spécifiques, au moins 2 % de la facilité pour la reprise et la résilience consacrée à la relance.

Les États membres devraient considérer les secteurs de la culture et de la création comme des secteurs stratégiques et prioritaires dans le cadre du plan de relance pour l'Europe et définir un budget précis, assorti d'initiatives concrètes et rapides, consacré à la relance de ces acteurs.

Critiquant l'absence de financements supplémentaires pour le programme Europe créative dans le fonds Next Generation EU, le Parlement a demandé que le budget total d'Europe créative soit porté à 2,8 milliards d'EUR.

Les députés ont appelé les États membres à :

- faire en sorte i) que les règles économiques, fiscales et sociales spécifiques généralement appliquées aux acteurs des secteurs de la culture au niveau national puissent être élargies pendant et après la crise et ii) que tous les professionnels du secteur de la création, y compris ceux occupant un emploi atypique, aient accès aux prestations sociales;
- envisager d'apporter un soutien financier aux lieux et événements culturels à mesure qu'ils appliquent de nouvelles mesures sanitaires et de sécurité.

La Commission a été invitée, entre autres, à :

- mettre au point des lignes directrices à l'intention des États membres portant sur la manière d'assurer la sécurité des tournées, événements culturels en direct et activités culturelles transfrontalières;
- soutenir la mobilité des artistes pour qu'ils puissent échanger entre eux des pratiques et des techniques et à favoriser l'intégration des artistes sur le marché du travail;

- recenser un éventail de sources de financement mixtes mobilisables en faveur des secteurs de la culture et de la création, et à communiquer clairement à leur sujet.

Le Parlement est avis que la pandémie actuelle et ses conséquences pour l'économie ne devraient pas servir d'argument pour réduire encore davantage les dépenses publiques européennes ou nationales dans le domaine de la culture. Il a insisté sur le rôle fondamental que jouent le programme Europe créative et ses volets MEDIA, Culture et intersectoriel pour assurer une coopération au niveau européen en permettant aux projets de mettre au point des partenariats à long terme. Il a également encouragé la Commission à présenter des initiatives spécifiquement destinées à soutenir les médias régionaux et locaux ainsi que ceux présents sur des marchés de taille réduite.

Compte tenu de la vague d'annulations de festivals et de manifestations culturelles provoquée par la crise, les députés ont suggéré de créer des plateformes numériques européennes consacrées aux arts de la scène afin de faire connaître le plus grand nombre de productions culturelles européennes possible. Ces plateformes devraient être conçues de façon à assurer une rémunération équitable aux artistes, créateurs et compagnies.

Soutien au secteur du tourisme

Étant donné que le tourisme représente 10,3 % du PIB de l'Union européenne, dont plus de 40 % sont liés à l'offre culturelle, le Parlement a déclaré que la relance progressive du tourisme était l'occasion de promouvoir le patrimoine et la culture européens, tout en jetant les bases d'un tourisme européen durable. Il a invité à lancer un programme annuel de valorisation du patrimoine et de la culture européens et demandé que les Fonds structurels intègrent la préservation du patrimoine et la création artistique dans les projets qu'ils soutiennent.

La résolution a également souligné la nécessité de créer une plateforme permanente, articulée autour de la société civile organisée, pour la coopération et la coordination des politiques en matière de patrimoine culturel au niveau de l'Union.